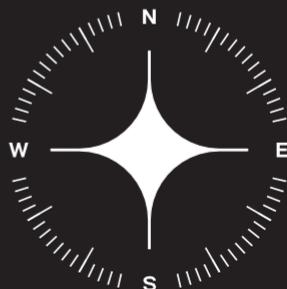




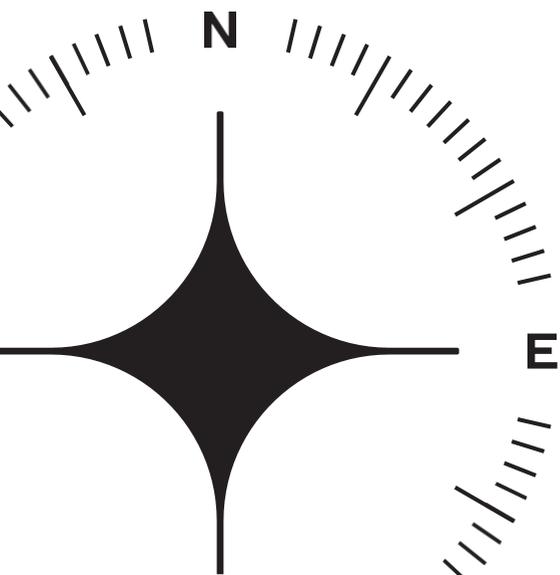
Code de conduite Audi

Notre Code



Audi Vorsprung durch Technik

Contenu



CE QUI NOUS UNIT

Nous adoptons une position personnelle

- 1.1 Droits humains
- 1.2 Leadership basé sur les valeurs
- 1.3 Diversité, égalité des chances et égalité de participation
- 1.4 Culture de l'erreur
- 1.5 Représentants du personnel

Nous prêtons attention à notre environnement de travail

- 2.1 Santé et sécurité au travail
- 2.2 Gestion des actifs de l'entreprise
- 2.3 Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

Nous sommes des partenaires fiables

- 3.1 Conflits d'intérêts
- 3.2 Dons
- 3.3 Interdiction de la corruption
- 3.4 Interdiction des opérations d'initiés
- 3.5 Interdiction du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
- 3.6 Concurrence loyale et libre
- 3.7 Partenaires commerciaux, approvisionnement et ventes
- 3.8 Comptabilité et rapports financiers
- 3.9 Contrôles à l'exportation

Nous avons une obligation sociale

- 4.1 Communications et marketing
- 4.2 Représentation d'intérêts politiques
- 4.3 Traiter avec les fonctionnaires et les mandataires
- 4.4 Dons et mécénat social
- 4.5 Taxes et droits de douane
- 4.6 Protection des données
- 4.7 Sécurité informatique
- 4.8 Intégrité du produit
- 4.9 Protection de l'environnement

Support

Nos principes

Nos principes de groupe sont notre socle commun de valeurs qui unit toutes les personnes de toutes les marques et de toutes les entreprises de l'entreprise. Ils constituent la base de notre culture d'entreprise.



Nous sommes responsables de l'environnement et de la société.

Nous sommes sincères et nous nous attaquons à ce qui ne va pas.



Nous osons essayer quelque chose de nouveau.

Nous vivons et respirons la diversité.

Nous sommes fiers des résultats de notre travail.



Nous au lieu de moi.

Nous tenons parole.



Ce qui nous unit

Nos principes d'intégrité et de Compliance

Le Code de conduite, NOTRE CODE, est le fondement éthique et de valeurs pour agir avec intégrité et de manière compliant au sein du groupe Audi. Il s'agit d'une directive contraignante pour tous les collaborateurs de toutes les marques et entreprises – dans le monde entier. Ensemble, nous assumons la responsabilité de notre coopération, de notre environnement de travail, de l'environnement, de la durabilité et de la société. Nous nous traitons nous-mêmes et toutes les autres personnes avec respect, équité et sur un pied d'égalité. Nous prenons position. Nous restons fermes et courageux dans nos valeurs et nos principes, quelles que soient les contraintes temporelles, économiques ou sociales.

Nous sommes convaincus : pour la confiance en notre entreprise, nos produits, nos services et nos innovations, il est crucial que nous tous, collaborateurs, membres de la direction et managers, nous nous comportions honnêtement en tout temps. Dans tous les domaines de travail et de fonctions, nous prenons donc toujours des décisions en accord avec nos entreprises.

Les lois, réglementations et engagements internes nationaux et internationaux applicables. Tout cela s'applique également au développement de notre entreprise ainsi qu'à la sélection,

L'approvisionnement, le développement et l'utilisation de technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle. Nous accordons une grande importance à la transparence et gérons l'utilisation de technologies innovantes de manière à ce que les droits et la sécurité des utilisateurs soient respectés. Nous ne tolérons aucune violation du Code de conduite. Toute personne qui enfreint nos règlements doit s'attendre à des conséquences appropriées. Pour éviter que cela ne se produise, nous recherchons des conseils et du soutien et protégeons ainsi ensemble notre entreprise, ses valeurs et la réputation de toutes les marques. Le respect de NOTRE CODE relève de la responsabilité personnelle de tous les collaborateurs. Maintenant, c'est à nous de nous familiariser avec ses principes et de les utiliser comme base pour nos décisions quotidiennes. Pour une entreprise en mouvement, pour la protection des personnes et de l'environnement, pour les générations futures.

Nous allons vous montrer

Nous vivons nos valeurs, nos principes et nos règles d'entreprise et promovons une coopération confiante, sincère et juste. Nous sommes tous des modèles.

1. Droits humains
2. Leadership basé sur les valeurs
3. Diversité, égalité des chances et égalité de participation
4. Culture de l'erreur
5. Représentants du personnel

1.1 Droit humains

Nous assumons nos responsabilités en matière de droits humains

Principes d'entreprise

Le respect des droits humains est au cœur de nos préoccupations. Nous sommes convaincus que les entreprises durables n'est possible que par une action éthique et honnête. Dans le cadre de nos activités commerciales, nous nous engageons pleinement à assumer notre responsabilité en matière de droits humains. Celles-ci ont été définies par la Direction du Groupe et le Conseil d'entreprise Europe et Monde du Groupe dans la Déclaration commune du Groupe sur les droits sociaux, les relations industrielles, l'économie et les droits humains, la Charte sociale en abrégé

Nous réaffirmons notre attachement aux principales conventions et déclarations internationales, en particulier la Charte internationale des droits humains et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Nous orientons nos activités commerciales vers : les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (Pacte mondial des Nations Unies), qui sont des piliers cruciaux de nos actions.

Ma contribution

En tant que collaborateur / collaboratrice, je peux également apporter ma contribution au respect des droits humains. Je respecte les droits humains en tant que ligne directrice fondamentale et je suis vigilant face aux violations des droits humains qui se produisent dans mon environnement ou dont j'ai connaissance.

Si j'ai des indices de violations des droits humains dans mon environnement professionnel, je veille à ce que ces violations soient immédiatement évitées ou corrigées. Le cas échéant, j'en informerai mon manager ou le partenaire mentionné dans la rubrique « Support ».



NOUS ADOPTONS UNE POSITION PERSONNELLE

Exemple

Vous avez reçu une lettre indiquant qu'une entreprise de livraison mandatée par nos soins ne verse pas à ses collaborateurs le salaire auquel ils ont droit et viole le droit du travail en tolérant une semaine de 80 heures. Certains collaborateurs de l'entreprise de livraison perçoivent également un salaire inférieur au salaire minimum.

Informez votre responsable et le système de

lanceur d'alerte de l'indication d'éventuelles violations des droits humains. Notre société enquêtera de plus près sur les allégations et prendra les mesures nécessaires. Cela inclut, le cas échéant, la résiliation de la relation commerciale avec le fournisseur concerné.

1.2 Leadership fondé sur les valeurs

Nous dirigeons sur la base de nos valeurs

Principes d'entreprise

Nous vivons nos valeurs, nos principes et nos règles d'entreprise, nous assumons la responsabilité de la croissance personnelle et de l'entreprise et nous agissons en tant que modèles. Nous gérons nos tâches, nos rôles et nos pouvoirs de manière appropriée, équitable et responsable. Cela s'applique également aux relations personnelles sur le lieu de travail, en particulier si les dépendances officielles ou hiérarchiques existantes peuvent être exploitées. Ce faisant, nous prenons toujours des décisions prudentes, honnêtes et transparentes dans l'intérêt de l'entreprise et de ses collaborateurs, de ses partenaires et de ses actionnaires.

Grâce à un leadership axé sur les valeurs, nous renforçons la confiance et façonnons les changements dans l'entreprise.

Ma contribution

Je suis consciente de ma fonction de modèle à la fois en interne et en externe. Ma conduite et mes actions sont toujours responsables et intègres et sont basées sur ce code de conduite, nos valeurs, nos principes et nos règles d'entreprise. Je promeus une coopération confiante, sincère et équitable et je suis ouvert aux opinions différentes.

Exemple

Afin de réaliser un projet dans les délais, votre équipe souhaite sauter une étape du processus. Elle serait de toute façon superflue. Vous indiquez clairement que les réglementations en vigueur doivent être respectées, même sous pression. Ensemble, vous recherchez une solution correspondant au cahier des charges et à nos valeurs. Vous vous engagez à faire en sorte que le processus soit mené avec toutes les parties impliquées dans la procédure et, dans la mesure du possible, allégé. C'est ce dont vous pouvez vous porter garant en tant que manager et membre de l'équipe.

1.3 Diversité, égalité des chances et participation égale

Nous vivons et respirons la diversité

Principes d'entreprise

La diversité, l'égalité des chances et l'égalité de participation sont des principes importants pour une coexistence équitable, non discriminatoire et respectueuse. Nous prônons le partenariat, la tolérance et le respect mutuel. Nous promovons la diversité au sein de la main-d'œuvre et nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif. Nous offrons l'égalité des chances pour tous et rejetons toute forme de discrimination. Cela s'applique en particulier à la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou sociale, la couleur de la peau, le sexe, la nationalité, la langue, la religion, les convictions, l'âge, les limitations physiques ou mentales, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou d'autres caractéristiques protégées par la loi. Nous embrassons la diversité, promovons activement l'inclusion et créons un environnement inclusif pour tous les collaborateurs tout en embrassant l'individualité de chaque personne dans l'intérêt de l'entreprise.

La sélection, le recrutement et la promotion de nos collaborateurs se font sur la base de leurs qualifications et de leurs compétences.

Ma contribution

J'observe les principes de diversité, d'égalité des chances et d'égalité de participation et j'encourage les personnes qui m'entourent à se comporter de la même manière.

Lorsque j'observe des violations des principes de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement, par exemple par la discrimination, le harcèlement et l'intimidation, j'attire l'attention des personnes concernées sur leurs actes répréhensibles. Si je ne peux pas avoir d'influence directe sur ce qui se passe, je signale immédiatement l'incident au service des ressources humaines ou je m'adresse aux contacts mentionnés dans la section "Support".

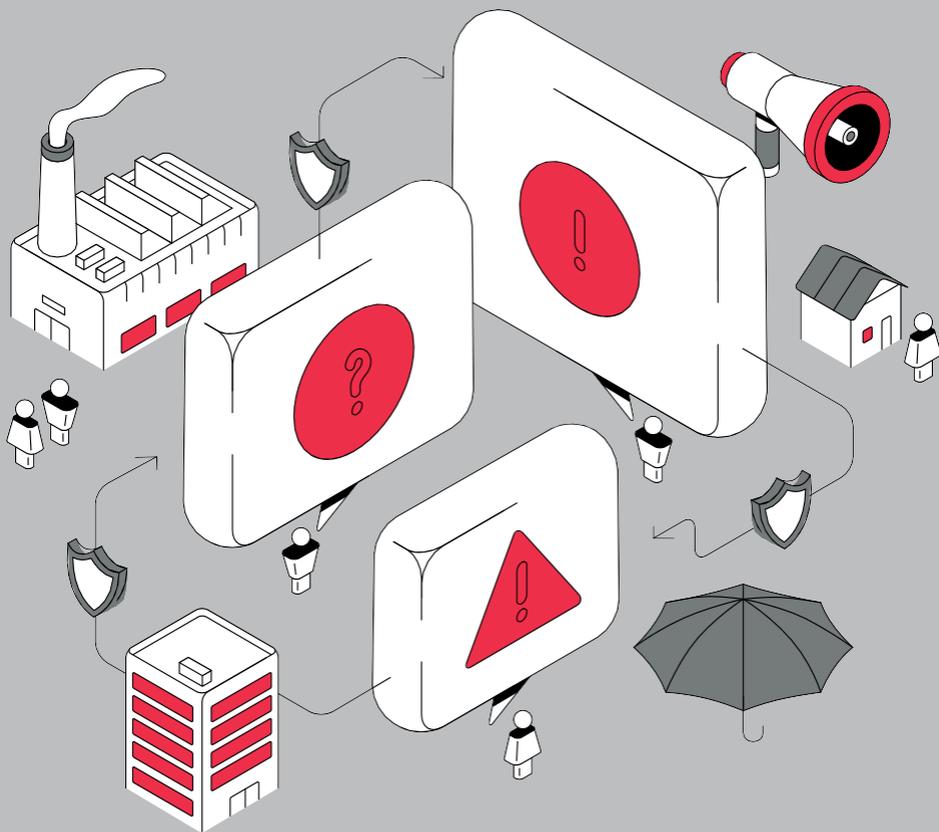
Exemple

Dans votre environnement de travail, on parle des gens de manière péjorative en fonction de leur nationalité, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur couleur de peau.

Signalez directement ce comportement discriminatoire ou contactez immédiatement l'un des points de contact mentionnés dans la section « Support ».

1.4 Culture de l'erreur

Nous nous attaquons à ce qui ne va pas



Principes d'entreprise

Nous voulons apprendre de nos erreurs et nous améliorer constamment. Dès que quelque chose ne nous semble pas juste ou que nous remarquons des griefs, nous en parlons ouvertement, même si c'est inconfortable. Pour cela, nous promovons l'intégrité dans notre travail quotidien et recherchons activement l'échange au sein de nos équipes et avec nos supérieurs. Si vous avez des questions ou des problèmes, nous vous demandons conseil et soutien. Nous protégeons tous ceux qui contribuent à cette culture.

Il va sans dire que nous respectons à tout moment les réglementations externes et internes. Nous ne tolérons aucune inconduite. Pour nous, une chose est sûre : détourner le regard n'est jamais la bonne voie à suivre. C'est pourquoi nous réagissons rapidement et de manière appropriée en cas de mauvaise conduite et de violation de nos règles.

Les responsables ont toujours un rôle important de modèle à suivre pour se comporter conformément à nos règlements. En aidant les collaborateurs à se conformer aux règles, en promouvant une culture de l'erreur ouverte et en enquêtant sur les violations des règles, ils remplissent leur mission.

Ma contribution

Si j'ai des questions, des incertitudes ou des soupçons fondés de violation des réglementations internes et externes, je m'adresse d'abord à mon responsable ou je demande conseil aux services compétents. Je suis aidé par le service des Ressources Humaines ainsi que par les représentants du personnel et le service Compliance. En outre, je peux signaler des indications fondées de violations graves des règles via le système de lanceurs d'alerte. En tant que membre du management, je suis obligé de les signaler.

Exemple

Après la date limite de soumission d'un modèle de décision pour un comité, vous vous rendez compte que vous et votre équipe avez fait une erreur. Vous savez qu'aucune bonne décision ne peut être prise avec ces données.

Informez immédiatement votre manager et les services responsables du comité. Ensemble, vous trouverez un moyen de corriger le document. De plus, vous discuterez avec votre équipe de la manière dont de telles erreurs peuvent être évitées à l'avenir.

1.5 Représentation des salariés

Nous travaillons ensemble en partenariat – de manière constructive, coopérative et équitable

Nous reconnaissons le droit fondamental de tous les travailleurs de former des syndicats et des représentants des travailleurs.

Nous nous engageons à travailler ouvertement et en toute confiance avec les représentants du personnel, à engager un dialogue constructif et coopératif et à rechercher un juste équilibre des intérêts. Une approche professionnelle de la représentation des collaborateurs fait partie de notre culture d'entreprise.

Assurer l'avenir d'Audi et de ses collaborateurs s'inscrit dans un esprit de coopération, de résolution des conflits et d'engagement social, sur la base et dans un but de compétitivité économique et technologique. L'efficacité économique et la sécurité de l'emploi sont des objectifs tout aussi importants et communs.

Nous prêtons attention à notre environnement de travail

Nous prenons au sérieux nos responsabilités sur le lieu de travail et protégeons ce qui a de la valeur pour notre équipe, notre entreprise et nos clients.

1. Santé et sécurité au travail
2. Gestion des actifs de l'entreprise
3. Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

2.1 Santé et sécurité au travail

Nous respectons et promouvons la sécurité et la santé

Principes d'entreprise

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité en matière de sécurité et de santé de nos collaborateurs. Nous garantissons la santé et la sécurité au travail dans le cadre des réglementations nationales applicables ainsi que sur la base de la politique de santé et de sécurité de l'entreprise.

La santé et la sécurité au travail pour tous les collaborateurs sont une valeur fondamentale afin de positionner l'entreprise de manière durable et attractive en tant qu'employeur. Tous les accidents du travail et les maladies liées au travail sont généralement évitables. Ce faisant, notre objectif est d'assurer la protection et la promotion de la santé physique et mentale. Cela nécessite la coopération et la participation de tous.

Ma contribution

Je respecte les règlements et les instructions en matière de santé et de sécurité au travail. Je ne mets pas en danger ma propre santé et ma sécurité, ni celles de mon équipe ou de tiers. Je les soutiens, je ne détourne pas le regard et j'accepte de l'aide. Dans le cadre de mes pouvoirs, je prends

toutes les mesures raisonnables requises par la loi pour m'assurer que mon lieu de travail permet toujours de travailler en toute sécurité. J'attire l'attention sur les actions ou les conditions dangereuses. En profitant volontairement des mesures de promotion de la santé, je maintiens et renforce ma santé. Je profite de l'enseignement et des qualifications et j'aligne mes actions quotidiennes en conséquence.

Exemple

Vous remarquez qu'un appareil électrique de votre service présente manifestement un défaut.

N'utilisez pas l'appareil et informez le responsable responsable pour qu'il coordonne d'autres mesures. Il n'est pas permis et peut être dangereux de réparer soi-même les équipements électriques.

2.2 Gestion des actifs de l'entreprise

Nous préservons nos actifs, qu'ils soient visibles ou invisibles

Principes d'entreprise

Nous respectons les actifs corporels et incorporels de l'entreprise et ne les utilisons pas à des fins non opérationnelles, mais exclusivement pour atteindre les objectifs commerciaux de l'entreprise. Des exceptions sont possibles si les directives ou règlements internes autorisent un usage privé.

Ma contribution

J'adhère aux règlements de l'entreprise et je gère les actifs de l'entreprise avec soin.

Exemple

Vous avez installé des logiciels coûteux sur votre ordinateur de travail. Un ami vous demande de lui prêter l'ordinateur afin que vous puissiez utiliser l'un de ces programmes à des fins privées.

Vous refusez, car vous savez que vous n'êtes pas autorisé à rendre les biens de l'entreprise et l'informatique de l'entreprise accessibles à des tiers.

2.3 Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

Nous protégeons l'information et la propriété intellectuelle

Principes d'entreprise

Nous sommes conscients de la valeur de notre propre savoir-faire et le protégeons avec le plus grand soin.

Nous reconnaissons la propriété intellectuelle des entreprises concurrentes, des partenaires commerciaux et d'autres tiers.

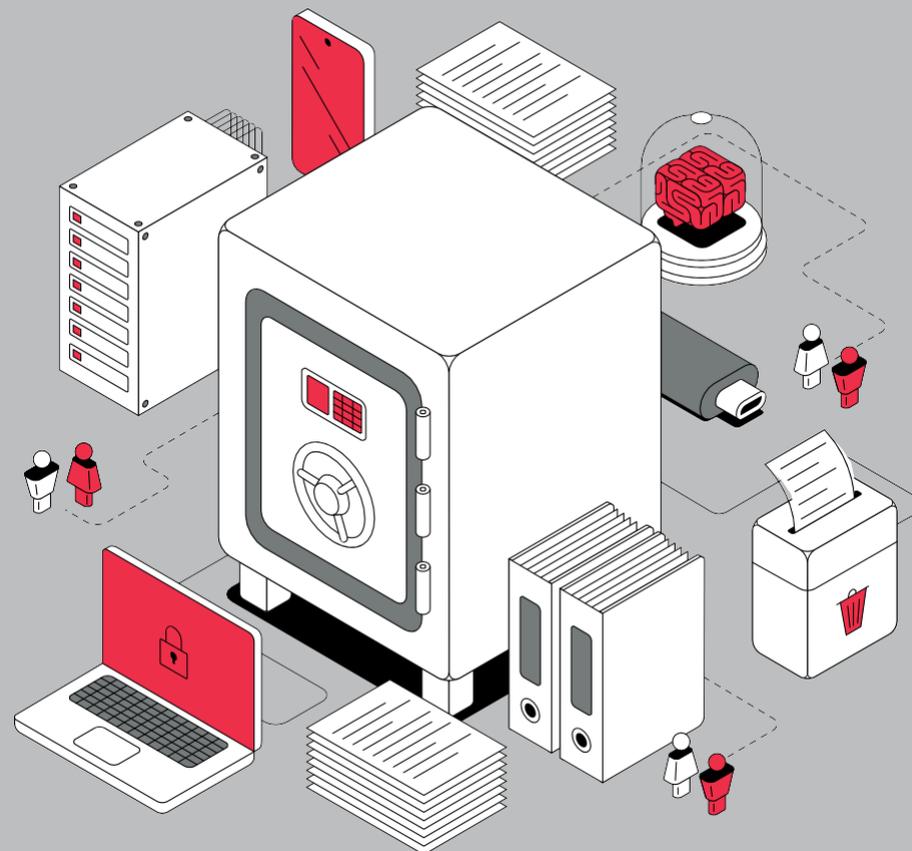
Ma contribution

Je traite toutes les informations de l'entreprise avec soin et ne les transmets pas sans autorisation. En particulier, je suis attentif aux informations relatives au savoir-faire technique, aux brevets, aux secrets commerciaux et commerciaux.

Exemple

Vous êtes impliqué dans le développement d'une technologie innovante. Il vous sera demandé de présenter votre développement sur différents sites de l'entreprise et vous souhaitez emporter votre ordinateur portable avec vous à des fins de présentation, sur lequel les documents pertinents sont stockés. Vous avez l'intention de relire ces documents sur le chemin des différents endroits de l'avion ou du train.

Vous devez vous assurer que personne n'a connaissance d'informations sensibles appartenant à l'entreprise. Le non-respect de cette consigne peut entraîner de graves désavantages concurrentiels. N'accédez pas à ces informations dans des endroits où des tiers peuvent accéder à ces informations ou en prendre note.



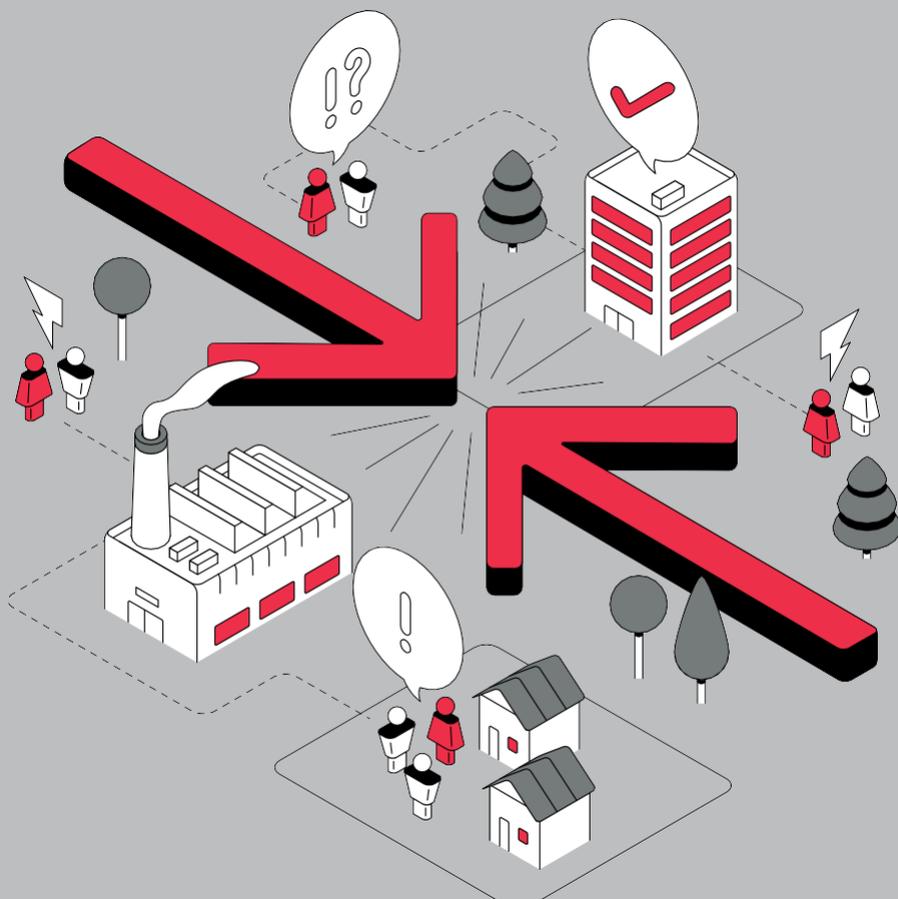
Nous sommes des partenaires fiables

La confiance est notre plus grand atout. C'est pourquoi nous menons nos relations d'affaires avec intégrité, fiabilité, transparence et de manière juste.

1. Conflits d'intérêts
2. Dons
3. Interdiction de la corruption
4. Interdiction des opérations d'initiés
5. Interdiction du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
6. Concurrence loyale et libre
7. Partenaires commerciaux, achats et ventes
8. Comptabilité et rapports financiers
9. Contrôles à l'exportation

3.1 Conflits d'intérêts

Nous prenons des décisions objectives et évitons ainsi les conflits d'intérêts



Principes d'entreprise

Nous agissons avec intégrité. Il est donc particulièrement important pour nous d'éviter de créer des conflits d'intérêts potentiels dans notre travail officiel et d'identifier et de divulguer les éventuels conflits auxquels nous sommes confrontés ou que nous observons.

Il existe déjà un conflit d'intérêts potentiel si les intérêts personnels ou financiers des collaborateurs influencent ou peuvent influencer leurs décisions officielles.

Les conflits d'intérêts peuvent provenir directement des salariés eux-mêmes ou de leurs proches, notamment par le biais de participations dans des sociétés, de l'exercice d'activités secondaires, dans le cadre d'affiliations ou dans le cadre de circonstances économiques personnelles. Toutefois, les relations commerciales avec des tiers, tels que d'autres sociétés du groupe ou des fournisseurs, peuvent également être pertinentes dans ce contexte.

Ma contribution

Si j'identifie ou soupçonne un conflit d'intérêts potentiel, je le divulguerai immédiatement à mon responsable, au service des ressources humaines et au service compliance. Ensemble, nous recherchons une solution qui préserve les intérêts de l'entreprise.

Exemple

Votre responsable vous demandera de vérifier les offres de plusieurs fournisseurs de pièces plastiques et de faire une présélection. Vous vous rendez compte que l'une des offres les moins chères provient de l'entreprise d'un bon ami.

Informez votre responsable que vous avez un lien personnel qui peut impliquer des préjugés. Se retirer du processus décisionnel pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

3.2 Subventions

Nous vérifions soigneusement tous les dons

Principes d'entreprise

Nous impressionnons par nos produits et services. Les dons sous forme de cadeaux et d'invitations ne sont autorisés que dans des limites raisonnables.

Avec des directives internes pour le traitement des cadeaux, des invitations et des dîners d'affaires, nous réglementons les avantages appropriés et les étapes d'examen qui doivent être prises en compte lors de leur acceptation et de leur octroi.

Ma contribution

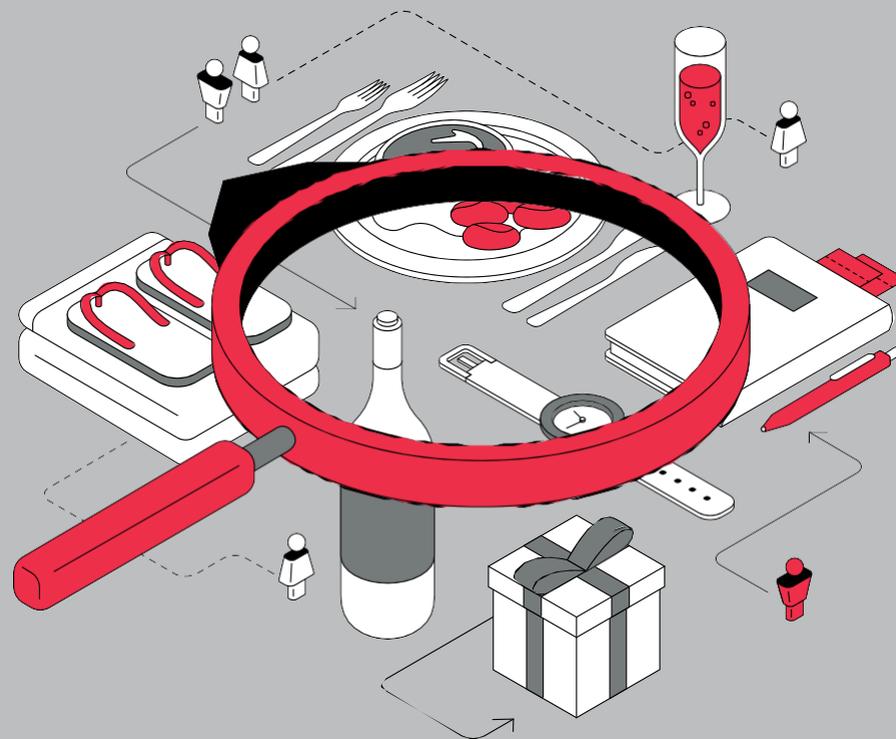
Je me familiarise avec les directives relatives aux cadeaux, aux invitations et aux déjeuners d'affaires et je les respecte scrupuleusement.

Je vérifie si mon comportement est approprié et s'il peut m'influencer dans mes décisions d'affaires.

Exemple

Vous travaillez au service achats. Vous recevez une invitation d'une entreprise de livraison à un événement sportif de plusieurs jours. Un appel d'offres est actuellement en cours, auquel cette entreprise participe également.

Les invitations et les cadeaux des entreprises de livraison aux collaborateurs des achats doivent toujours faire l'objet d'un examen très critique. En particulier lors d'un appel d'offres, l'acceptation des contributions des participants n'est pas autorisée, car cela donnerait l'impression de l'influence pourrait survenir. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre responsable ou le service compliance.



3.3 Interdiction de la corruption

Nous ne soudoyons pas et ne nous laissons pas soudoyer

Principes d'entreprise

La corruption est interdite dans le monde entier.

La corruption se produit lorsqu'une personne abuse de sa position professionnelle pour obtenir un avantage pour elle-même ou pour un tiers, nuisant ainsi aux autres.

Les avantages tels que les invitations et les cadeaux, en particulier dans les relations avec les fonctionnaires et les mandataires, peuvent être des signes de corruption. Ils devraient donc être des exceptions dans les transactions commerciales. Les subventions ne peuvent être accordées ou acceptées que dans le cadre des directives internes et des lois applicables.

Ma contribution

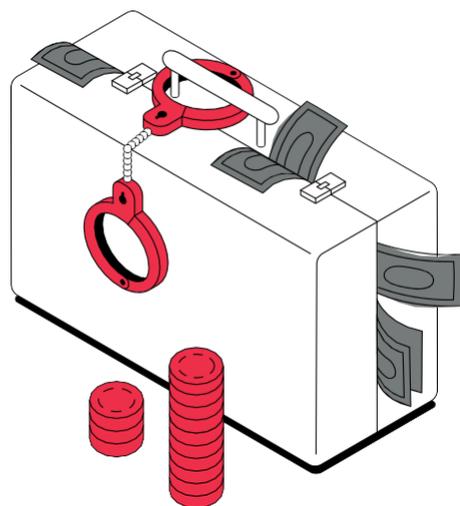
Je ne soudoie pas, je ne me laisse pas corrompre, et j'évite même l'apparence d'une influence indue. Je m'informe sur le règlement intérieur avant d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou d'émettre ou d'accepter des invitations.

Si je reçois des indices de corruption, je le signale immédiatement à l'un des contacts mentionnés dans la section « Support ».

Exemple

Vous visiterez une entreprise fournisseur pour tester des composants pour la production locale. Au cours de votre visite, il y a de plus en plus d'indications que les composants présentent des défauts importants. La personne de contact responsable de la société de livraison vous proposera un paiement pour ignorer les défauts et vous faire accepter les composants défectueux.

N'acceptez en aucun cas le paiement. Contactez immédiatement votre responsable ou le service compliance. Même une tentative de corruption ne sera pas tolérée.



3.4 Interdiction des délits d'initiés

Nous ne partageons pas de connaissances d'initiés

Principes d'entreprise

Nous traitons les informations privilégiées relatives au cours de la bourse conformément aux dispositions du droit des marchés de capitaux et ne tolérons pas les délits d'initiés. Les informations privilégiées sont des informations précises sur des circonstances qui ne sont pas connues du public et qui, si elles étaient divulguées, auraient un impact significatif sur le cours de bourse de l'instrument financier concerné, comme les actions de la société. Nous ne pouvons utiliser la connaissance de projets et de processus pertinents pour les initiés qu'en interne en vertu des réglementations internes applicables et ne pouvons pas les transmettre à des personnes extérieures, y compris des membres de la famille, par exemple le ou la partenaire.

Ma contribution

Je ne me livrerai pas à un délit d'initié, je ne ferai pas de recommandation correspondante à des tiers et je n'inciterai pas des tiers à le faire. Au-delà, je ne divulguerai aucune information privilégiée, sauf si cela est fait dans le cadre de l'exercice normal de mon emploi dans le respect du règlement intérieur applicable. Je me familiariserai avec le règlement intérieur en la matière. Si j'ai accès à informations privilégiées, acquiert

et je ne vends pas d'instruments financiers en utilisant des informations privilégiées. Cela s'applique non seulement au négoce d'actions de sociétés cotées du groupe ou de produits dérivés correspondants, mais aussi, en principe, à tout instrument financier, y compris ceux de sociétés de livraison, par exemple.

Exemple

Dans le cadre de vos activités professionnelles, vous avez appris que l'acquisition d'une grande entreprise mondialement connue sera bientôt annoncée. Vous avez été informé dans le cadre de vos travaux que si cette transaction est annoncée, le prix des actions de la société augmentera considérablement. Vous savez qu'un bon ami envisage actuellement de vendre des actions de notre société, et vous envisagez de dire à votre ami qu'il devrait attendre avant de vendre ses actions.

Ne donnez pas d'indice à votre ami. Étant donné que les informations dont vous avez connaissance, qui ne sont pas accessibles au public, sont une connaissance d'initié, vous ne devez en aucun cas partager cette connaissance avec d'autres personnes. En transmettant ces connaissances directement ou indirectement, vous seriez passible de poursuites.

3.5 Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Nous défendons les entreprises propres

Principes d'entreprise

Le blanchiment d'argent se produit lorsque des fonds ou d'autres avoirs provenant directement ou indirectement d'infractions pénales sont introduits dans le cycle économique légal et que leur origine est ainsi dissimulée. Il y a financement du terrorisme lorsque des fonds ou d'autres moyens sont mis à disposition pour commettre des infractions terroristes ou pour soutenir des organisations terroristes. La responsabilité ne suppose pas que les parties concernées soient conscientes que de l'argent est blanchi par le biais des actions correspondantes. Même la participation involontaire au blanchiment d'argent peut être punie par la loi.

Nous vérifions soigneusement l'identité des clients, des partenaires commerciaux et des autres tiers avec lesquels nous avons l'intention de faire affaire. Notre objectif déclaré est de n'entretenir des relations commerciales qu'avec des partenaires réputés dont les activités commerciales sont conformes aux dispositions légales et dont les actifs sont d'origine légitime.

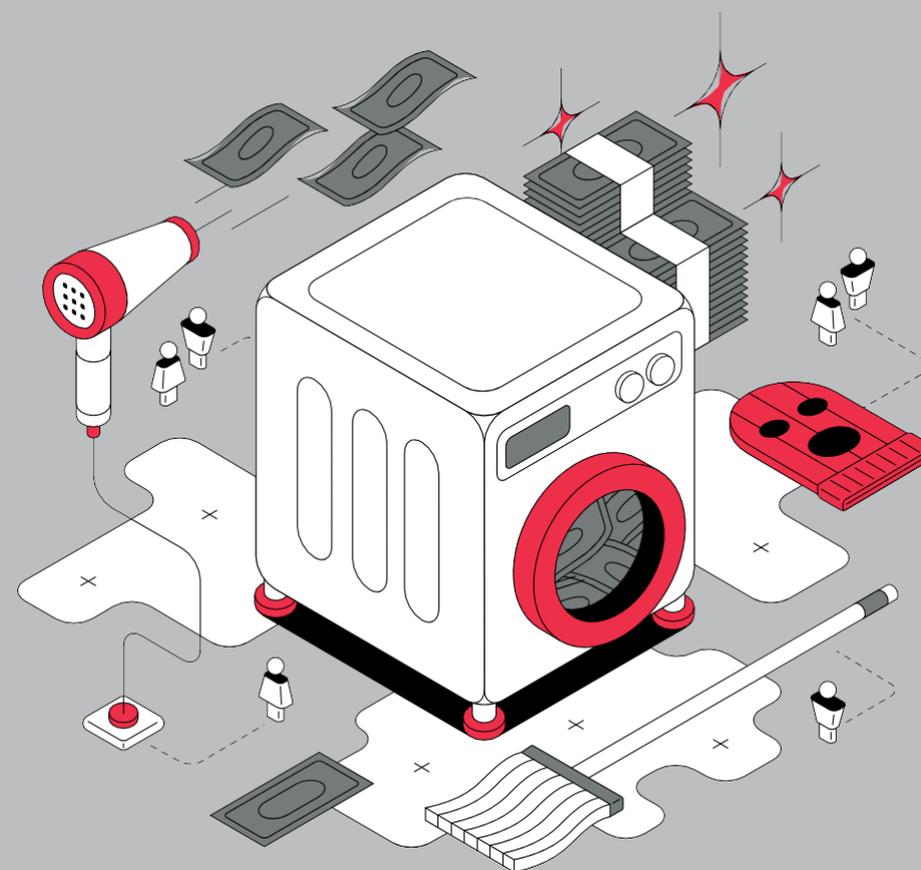
Nous affectons immédiatement les paiements entrants aux services correspondants et les comptabilisons. Nous veillons à ce

que les flux de trésorerie soient transparents et ouverts.

Ma contribution

Je ne prends aucune mesure susceptible d'enfreindre les réglementations nationales ou étrangères en matière de blanchiment d'argent. Je suis attentif et j'enquête immédiatement sur les comportements suspects de clients, de partenaires commerciaux et d'autres tiers. S'il existe des indices qui pourraient justifier un tel soupçon, je contacte immédiatement la personne de contact responsable de la prévention du blanchiment d'argent.

Dans mon domaine de responsabilité, je respecte toutes les réglementations applicables en matière d'enregistrement et de comptabilisation des transactions et des contrats.



NOUS SOMMES DES PARTENAIRES FIABLES

Exemple

Une cliente a payé trop cher et demande que le remboursement ne soit pas effectué par virement bancaire sur son compte professionnel d'origine, mais par virement sur un compte étranger ou en espèces. Une telle demande doit être expliquée.

Ne vous contentez pas d'accepter la suggestion, mais demandez au client pourquoi le remboursement ne peut pas être effectué de la même manière que le paiement initial. Demandez conseil à la personne de contact responsable de la prévention du blanchiment d'argent.

3.6 Concurrence loyale et libre

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et libre

Principes d'entreprise

Une concurrence loyale et libre est protégée par les exigences en matière d'ententes et d'abus de position dominante applicables à l'échelle mondiale. Le respect de ces dispositions garantit qu'il n'y a pas de distorsions de concurrence inacceptables sur les marchés respectifs – dans l'intérêt de tous les acteurs du marché.

En particulier, les accords et pratiques concertées entre concurrents qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher ou de restreindre la libre concurrence sont interdits. Il s'agit notamment de l'échange des prix et des composantes de prix, des conditions, de la répartition des clients et des territoires, ainsi que de la restriction de l'innovation. En outre, l'échange d'informations sensibles sur le plan de la concurrence n'est pas autorisé. L'abus d'une position dominante sur le marché est également interdit. Dans le cadre des coopérations et des transactions, la mise en œuvre correcte des procédures de contrôle des concentrations est également requise.

Un comportement anticoncurrentiel peut non seulement nuire considérablement à la réputation de l'entreprise, mais aussi entraîner de lourdes amendes, pénalités et dommages-intérêts.

Nous exerçons nos activités exclusivement sur la base de la méritocratie et sur la base de l'économie de marché et de la concurrence libre et sans entrave. Nous aimons nous mesurer à nos concurrents et adhérons toujours à la loi et aux principes éthiques.

Nous ne concluons pas d'accords anticoncurrentiels avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Dans la mesure où notre entreprise occupe une position dominante sur le marché, nous n'en abusons pas.

Dans le cadre de nos relations avec nos partenaires de vente agréés, nous nous conformons au cadre antitrust spécifique aux systèmes de distribution.



Ma contribution

Dans tout contact avec des concurrents, je m'assure qu'aucune information sensible n'est reçue ou donnée qui permet de tirer des conclusions sur le comportement actuel ou futur des entreprises.

Dans les conversations ou autres contacts avec des concurrents, j'évite les sujets qui pourraient être importants pour la compétition entre moi.

Exemple

Lors d'un congrès spécialisé, vous rencontrerez des collaborateurs d'entreprises concurrentes. Vous échangez des informations professionnelles avec eux.

Veillez toujours à ne pas divulguer de secrets d'affaires. En particulier, aucune information sur les contenus susceptibles d'avoir un impact sur une concurrence libre et loyale. Il s'agit, par exemple, de la tarification des produits et services, des salaires ou du contenu stratégique.

3.7 Partenaires commerciaux, achats et vente

Nous examinons attentivement avec qui nous faisons des affaires

Principes d'entreprise

Nous sélectionnons avec soin les fournisseurs, les prestataires de services et les entreprises partenaires selon des critères objectifs et profitons de la concurrence. Nous ne travaillons avec des partenaires commerciaux que dans le respect du cadre légal et des directives et principes internes.

Nous vérifions soigneusement l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels avant d'entrer dans la relation commerciale, conformément aux processus et aux personnes de contact prévus dans les directives.

Lors de l'achat et de la vente de produits et de services, nous impliquons les services concernés dans le processus en temps utile, conformément aux principes pertinents.

Ma contribution

Je m'assure que l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels a été vérifiée avant le début de la relation commerciale et que les processus et les personnes de contact définis dans les lignes directrices ont été pris en compte. Je ne préfère pas l'unilatéralité sans les faits une entreprise fournisseur, de service et partenaire et promouvoir la concurrence.

Je n'achète pas de produits ou de services sans m'informer au préalable sur le marché et les candidats alternatifs. Ce faisant, je respecte les principes d'approvisionnement en vigueur et j'implique le service des achats responsables conformément aux processus d'achat applicables à un stade précoce avant la livraison et la prestation de services prévues.

Je veille à ce que la rémunération ne soit versée que pour les services effectivement rendus et que la rémunération soit proportionnée au service rendu.

Je respecte également les exigences en la matière lors de la mise en service des sociétés du groupe.

Exemple

Vous prenez conscience qu'un fournisseur, un service ou une entreprise partenaire doit être mandaté sans impliquer le service des achats responsables.

Contactez le service achats concerné ou les points de contact listés dans la rubrique « Support » afin de vous assurer de l'utilisation de l'offre la plus rentable pour le Groupe

3.8 Comptabilité et rapports financiers

Nous sommes synonymes d'une comptabilité et d'un reporting financiers corrects

Principes d'entreprise

Nous respectons scrupuleusement le cadre légal pour une comptabilité et un reporting financier corrects.

La transparence et l'exactitude sont nos priorités absolues, car les irrégularités peuvent avoir de graves conséquences pour l'entreprise et aussi pour les personnes responsables.

Dans cette optique, nous informons régulièrement tous les acteurs du marché des capitaux de la situation financière actuelle et de l'évolution des affaires. Nous publions à temps nos états financiers de fin de période, qui sont établis conformément aux normes comptables nationales et internationales.

Ma contribution

J'organise les processus de manière à ce que toutes les données financières de l'entreprise puissent être saisies correctement et à temps dans le service de comptabilité. Si j'ai des questions sur la collecte correcte des données, je contacte mon responsable ou le service financier responsable.

Exemple

Vous avez un besoin urgent d'un nouvel outil de travail. Cependant, le budget de votre ministère a déjà été épuisé pour l'exercice en cours. Vous envisagez d'acheter l'appareil de toute façon et d'afficher les coûts au prochain exercice financier, lorsque le budget sera reconstitué.

Veillez-vous abstenir de le faire. Les réservations doivent toujours être effectuées conformément au droit de causalité. Une mauvaise comptabilité peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise et l'employé.

3.9 Contrôle des exportations

Nous veillons au respect de toutes les réglementations en matière de commerce transfrontalier



Principes d'entreprise

Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale dans l'exécution de nos obligations en vertu de la législation sur l'exportation, le contrôle et les sanctions et nous nous engageons expressément à : pour se conformer aux dispositions légales pertinentes.

Par exemple, les transactions commerciales transfrontalières et les transactions concernant les partenaires commerciaux, les marchandises, les pays, les ressources financières ou les utilisations concernées peuvent faire l'objet d'interdictions de contrôle des exportations, de restrictions, de réserves de licence ou d'autres mesures de surveillance. Outre les biens et les marchandises, cela concerne également les technologies et les logiciels. Il comprend également les exportations temporaires ainsi que les transferts techniques, par exemple par e-mail ou dans le cloud. En outre, certaines importations peuvent être soumises à des réglementations en matière de contrôle des exportations.

Nous veillons au respect des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et des réglementations internes pertinentes de l'entreprise.

Ma contribution

Je me familiarise régulièrement avec les exigences internes de l'entreprise en matière d'information et de contrôle des exportations. Sur cette base, dans mon travail quotidien, je suis chargé de vérifier si ceux-ci sont soumis à des réglementations en matière de contrôle des exportations.

Si je constate des signes de violation de la réglementation sur le contrôle des exportations dans mon environnement professionnel, je prends immédiatement toutes les mesures possibles pour prévenir ou remédier à ces violations.

En cas de doute, je demande conseil à mon interlocuteur responsable des contrôles à l'exportation.

Exemple

Vous chargez une entreprise partenaire de longue date de développer un composant logiciel. Afin de contrer la pression sur les coûts, l'entreprise partenaire propose d'externaliser une partie du développement à une filiale en dehors de l'UE. La filiale est domiciliée dans un pays figurant sur la liste des pays A définie par la fonction Contrôle des exportations du Groupe.

Il peut y avoir des réglementations d'embargo qui interdisent certaines activités dans le pays. Prenez contact avec la personne de contact responsable du contrôle des exportations pour coordonner les prochaines étapes.

Nous sommes engagés socialement

Nous assumons notre responsabilité sociale et veillons à ce que notre entreprise contribue au développement durable.

1. Communications et marketing
2. Représentation d'intérêts politiques
3. Traiter avec les fonctionnaires et les mandataires
4. Dons et mécénat social
5. Taxes et droits de douane
6. Protection des données
7. Sécurité informatique
8. Intégrité du produit
9. Protection de l'environnement

4.1 Communication et marketing

Nous communiquons de manière claire et respectueuse

Principes d'entreprise

Afin de conserver la confiance des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes, nous veillons à une communication cohérente et claire. Avant l'approbation et la mise en œuvre des mesures de communication et de marketing prévues, nous les coordonnons avec le service concerné. La pleine conscience et l'interaction respectueuse les uns avec les autres sont une évidence pour nous.

Ma contribution

Je ne fais aucune déclaration au public au nom de mon entreprise et je transmets toujours les demandes de renseignements au service des communications. Si je m'exprime lors d'événements publics, professionnels ou culturels et sur Internet, je précise qu'il ne s'agit que de mon opinion personnelle. Je me renseigne sur le comportement correct sur les réseaux sociaux dans les directives de l'entreprise en matière de médias sociaux.

Exemple

Vous voyez un commentaire sur Internet dans lequel une personne extérieure à l'entreprise critique les méthodes de production de l'entreprise en Asie, et vous savez que l'information est complètement tirée de nulle part.

Même si vous vous sentez obligé de corriger immédiatement la fausse déclaration, contactez le service spécialisé, car il peut répondre de manière complète et appropriée à ce commentaire.

4.2 Représentation d'intérêts politiques

Nous représentons nos positions d'entreprise de manière responsable et compréhensible

Principes d'entreprise

En tant que membre de la société, nous sommes en mesure d'intégrer les positions de l'entreprise dans les processus décisionnels, par exemple dans les projets législatifs, de manière ciblée dans le cadre du lobbying politique. Nous exerçons des activités de lobbying centralisées et conformément aux principes d'ouverture, de compréhensibilité et de responsabilité. Neutralité traiter avec les partis politiques et les groupes d'intérêt est une évidence pour nous. L'influence déloyale sur la politique et la législation n'est pas autorisée.

Ma contribution

Je n'essaie pas d'influencer les décisions politiques au nom de l'entreprise à moins d'y avoir été autorisé. Si j'ai été autorisé à le faire, je respecte les directives internes pertinentes dans l'exercice de mes fonctions.

Exemple

Votre proche est un employé du ministère des transports et vous demande votre avis sur un projet de loi qui a un impact sur l'industrie automobile. Il vous demande également quelle est la position de l'entreprise sur cette loi.

Ne faites pas de commentaires à ce sujet. Le lobbying politique au sein de l'entreprise s'effectue exclusivement de manière centralisée, coordonnée, ouverte et transparente. Le point de contact autorisé pour ces activités de lobbying est le département des relations extérieures.

4.3 Traiter avec les fonctionnaires et les mandataires

Nous sommes attentifs lorsqu'il s'agit de traiter avec des mandataires officiels

Principes d'entreprise

Il existe un risque accru de corruption dans les relations avec les fonctionnaires et les mandataires raison de la législation nationale et internationale. Nos directives internes en matière de financement en tiennent compte. En particulier, nous n'effectuons pas de paiements de facilitation et d'accélération, c'est-à-dire des paiements aux fonctionnaires afin de faire avancer les actes officiels de routine.

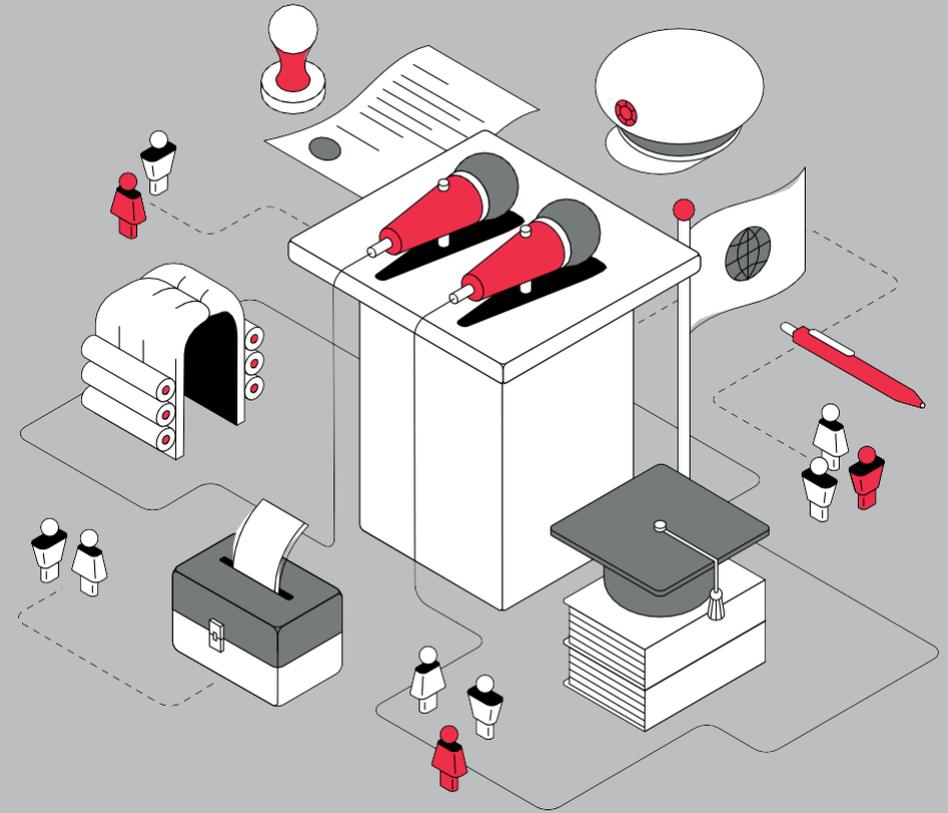
Ma contribution

Je suis conscient qu'il existe un risque accru de corruption dans les relations avec les fonctionnaires et les mandataires publics, et je m'informe sur les réglementations spéciales en vigueur. J'implique mon service Compliance de manière contraignante.

Exemple

Dans le cadre d'un événement d'une journée, un professeur d'université et d'autres invités seront invités à donner une conférence. Vous réfléchissez à ce que vous devez garder à l'esprit. Entre autres, votre service aimerait inviter des invités à déjeuner.

Étant donné que des règles particulièrement strictes s'appliquent aux subventions accordées à des fonctionnaires et mandataires publics, y compris les enseignants des universités d'État, votre service compliance doit être impliqué à l'avance.



4.4 Dons et mécénat social

Nous intervenons de diverses façons

Principes d'entreprise

Nous attribuons des dons, c'est-à-dire des dons sur une base volontaire sans rien en retour, et des parrainages, c'est-à-dire des dons sur la base d'une contrepartie contractuelle, à des fins sociales dans le but de contribuer positivement à notre réputation et à la perception du public. Afin d'éviter les conflits d'intérêts et d'assurer un comportement cohérent au sein de l'entreprise, les dons et les mesures de parrainage ne sont autorisés que dans le cadre de la législation applicable et conformément au règlement intérieur en vigueur.

Les dons et les mesures de parrainage ne sont accordés que dans le cadre d'un processus d'approbation transparent. Nous donnons de l'argent et des biens à des fins scientifiques, caritatives, culturelles ou religieuses.

De plus, les dons ne seront aux institutions qui sont reconnues comme organismes à but non lucratif ou qui sont autorisées à accepter des dons en vertu de règlements spéciaux.

Ma contribution

Si je pense qu'un sponsoring vaut la peine d'être soutenu, je contacte à l'avance les services responsables de l'entreprise, par exemple la communication, les relations extérieures et les ressources humaines.

L'attribution des dons est transparente, c'est-à-dire que l'objectif, le destinataire du don et le traitement financier sont documentés et vérifiables. J'adhère aux processus internes et aux conditions-cadres et je n'initie aucun don qui pourrait nuire à la réputation de notre entreprise.

Exemple

Un politicien local vous demande un don de la part de l'entreprise pour la campagne électorale. Refusez cette demande. Les dons ne peuvent être accordés qu'après la procédure d'approbation.

L'approbation du don ne peut pas être accordée dans ce cas précis, car une directive interne exclut les dons aux partis, aux institutions affiliées aux partis ou aux politiques.

4.5 Taxes et droits de douane

Nous respectons scrupuleusement les réglementations fiscales et douanières

Principes d'entreprise

En tant qu'entreprise active à l'échelle mondiale, nous sommes conscients de notre responsabilité sociale concernant le respect de nos obligations en matière de commerce extérieur, de fiscalité et de douane et nous nous engageons à respecter les réglementations nationales et internationales.

Ma contribution

Je conçois les structures et les processus internes de manière à ce que les taxes et les droits de douane à payer par les sociétés respectives du groupe soient déterminés de manière complète, correcte et dans les délais, enregistrés dans le reporting et payés aux autorités fiscales compétentes.

Si je constate des indices de violations de la réglementation fiscale et douanière dans mon environnement professionnel, je saisis toutes les occasions de prévenir ou de remédier à ces violations. Si cela n'est pas possible, je contacterai le partenaire compétent dans le domaine de la fiscalité et des douanes.

Exemple

Vous êtes responsable de l'enregistrement de certaines transactions commerciales dans les états financiers commerciaux, telles que les frais généraux importants, tels que les frais d'entretien et les coûts de production. À un stade précoce, un projet dépasse certains indicateurs de contrôle. Pour cette raison, vous recevrez l'ordre de comptabiliser les frais d'entretien, même s'il s'agit sans aucun doute d'un investissement et donc des coûts de production qui doivent être capitalisés.

Dans tous les cas, agissez conformément aux exigences légales. Toutes les transactions commerciales doivent être comptabilisées conformément aux réglementations commerciales et fiscales, car la comptabilité est la base de la déclaration d'impôts. Des erreurs comptables peuvent donc entraîner des déclarations fiscales erronées et de graves conséquences fiscales et douanières pour l'entreprise et les collaborateurs responsables.

4.6 Protection des données

Nous traitons les données avec soin



Principes d'entreprise

Nous attachons une grande importance au traitement responsable, sûr et transparent des données. Nous collectons, traitons, utilisons et stockons les données personnelles uniquement conformément aux exigences légales. Nous protégeons les données personnelles des clients, des collaborateurs – y compris les anciens collaborateurs ou candidats – et des partenaires, tels que les sociétés de livraison et les entreprises partenaires de développement.

Ma contribution

Je traite les données personnelles de manière confidentielle et j'agis de manière claire et transparente. J'intègre la protection des données dans mes actions et mes processus et j'assure la sécurité de toutes les données de mon environnement. J'assume la responsabilité et veille à ce que les données soient échangées en toute sécurité tout au long de la chaîne de valeur. En cas de doute, je contacte mon responsable ou le bureau responsable de la protection des données.

Exemple

Vous planifiez une analyse de marché pour l'entreprise. À cette fin, les données personnelles des clients doivent être collectées et évaluées. Plus tard, un autre ministère voudrait également utiliser les données.

Les lois applicables en matière de protection des données exigent que la collecte et le traitement des données ne puissent avoir lieu que sur la base d'une base juridique spécifique et que les clients concernés soient toujours informés de manière adéquate. En outre, les données ne peuvent être traitées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées. Veuillez préciser auprès de votre responsable ou du service de conseil en protection des données si le consentement des clients est requis avant la collecte des données, comment il doit être informé et dans quelles conditions l'utilisation des données par d'autres services est possible.

4.7 Sécurité informatique

Nous sécurisons nos systèmes informatiques

Principes d'entreprise

Nous accordons une attention particulière à la sécurité informatique et respectons les réglementations applicables en matière de sécurité de l'information. Les règles et règlements fournissent des lignes directrices pour l'action des différents groupes d'employés et s'appliquent à tous les collaborateurs.

Ma contribution

Je me familiarise avec les réglementations applicables en matière de sécurité de l'information et j'adhère aux exigences qui y sont énoncées. En tant que membre de la chaîne de sécurité informatique, j'apporte activement ma contribution en étant toujours à l'écoute et en maintenant à jour mon expertise de base en matière de sécurité informatique.

Exemple

Vous êtes en voyage d'affaires. La carte SIM fournie par l'entreprise n'a pas de réception, mais vous devez envoyer un document confidentiel à votre supérieur. Le café dans lequel vous vous trouvez dispose d'une connexion Wi-Fi gratuite et non cryptée.

Soyez prudent lorsque vous utilisez des connexions Wi-Fi publiques. Avec des connexions non protégées, il y a un risque de fuite de données, même si notre trafic est protégé par un VPN, une connexion réseau privée.

4.8 Intégrité du produit

Nous inspirons les gens du monde entier avec nos produits

Principes d'entreprise

Nos produits inspirent d'innombrables personnes dans le monde entier. La conformité et la sécurité de nos produits sont une priorité pour nous. Le groupe Audi est responsable de l'élimination dans la mesure du possible des risques pour la santé, la sécurité, l'environnement et les actifs de nos clients ou de tiers résultant de la manipulation de ces produits.

Nos produits ont été développés conformément aux exigences légales de l'état de la technique, en tenant compte d'autres obligations contraignantes, telles que d'autres exigences de sécurité de l'état de la technique. Ceci est systématiquement assuré par des structures établies et des processus stables. Même après la mise sur le marché des produits, ceux-ci font l'objet d'un suivi continu sur le terrain afin que des mesures appropriées puissent être prises à temps en cas d'écarts. Nous ne faisons aucun compromis sur ce point.

Ma contribution

Dans mon travail quotidien, je respecte consciencieusement les directives qui s'appliquent à moi. Je fixe mes objectifs de manière réaliste. En cas de conflit d'objec-

tifs, y compris dans le cadre de la pression du temps et des coûts, la conformité de nos produits est toujours notre priorité absolue. C'est pourquoi je vis les processus que nous avons définis et que je les améliore continuellement. Ensemble, nous identifions et comblons les lacunes dans les processus afin de respecter toutes les obligations contraignantes. Je contacte mon responsable ou le conseiller du système de gestion de la conformité des produits (PCMS) si j'ai des questions ou des préoccupations concernant l'intégrité des produits.

Exemple

Un client signale une panne dans le système d'exploitation de son véhicule. Vous ne savez pas s'il s'agit d'une erreur commise par le client lors de l'utilisation du véhicule ou d'un dysfonctionnement du logiciel.

Signalez l'incident immédiatement et conformément aux processus applicables aux collaborateurs responsables pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.

Nous assumons notre responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de la durabilité



Principes d'entreprise

En tant qu'entreprise commerciale active à l'échelle mondiale, nous sommes responsables de la compatibilité environnementale et de la durabilité de nos produits, sites et services. Notre entreprise aspire à être un fournisseur mondial de mobilité durable et un modèle pour la protection de notre environnement. Nous nous appuyons sur des technologies respectueuses de l'environnement, avancées et efficaces et les mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès le développement et la production, nous veillons à l'utilisation prudente des ressources naturelles, à la réduction continue des impacts environnementaux et au respect des lois et réglementations en matière de protection de l'environnement.

De plus, nous réévaluons constamment la compatibilité environnementale de nos produits et de nos processus de fabrication et, si nécessaire, nous les optimisons. Nous sommes un membre responsable de la société et un partenaire de la politique. Nous cherchons à dialoguer avec les deux sur les concepts de mobilité du futur et sur la conception d'un développement écologiquement durable.

Ma contribution

Dans le cadre de mon travail, je prends en compte les préoccupations de protection de l'environnement et j'utilise les ressources et l'énergie de manière appropriée et parcimonieuse. Je veille à ce que mes activités aient le moins d'impact négatif possible sur l'environnement et qu'elles respectent les lois et réglementations en matière de protection de l'environnement.

Exemple

Vous remarquez qu'un réservoir dans un hall fuit et que de grandes quantités de fluides de fonctionnement fuient sur le sol. D'autres ne semblent pas avoir remarqué la fuite jusqu'à présent et vous avez peur que les consommables fuient complètement.

Informez immédiatement une personne responsable et attirez l'attention sur le problème. Ne comptez pas sur quelqu'un d'autre pour signaler la fuite.

Soutien

Nous offrons un soutien dans le respect du code de conduite.

Prévention des comportements répréhensibles, contacts et système de lanceur d'alerte

Avec notre code de conduite, nous posons les bases obligatoires d'une conduite intègre et conforme au sein du groupe Audi. Il nous incombe à tous, en tant que collaborateurs, d'adhérer à ses principes afin d'éviter les violations des règles et d'éviter ainsi des dommages à l'entreprise. Nous enquêtons immédiatement sur les violations des lois ou des règlements internes. Selon la gravité de l'infraction, cela peut avoir des conséquences en droit du travail, en droit civil ou en droit pénal pour les collaborateurs concernés.

Une faute avérée peut avoir un impact sur l'indemnisation. Si nous avons des questions, des incertitudes ou des soupçons de violation des réglementations internes et externes, nous nous adressons immédiatement à nos supérieurs hiérarchiques et demandons conseil aux autorités compétentes. Nous sommes épaulés par le service des ressources humaines et les représentants du personnel. De plus, nous pouvons contacter à tout moment le service compliance .

E-Mail: compliance.audibx@audi.de

De plus, nous pouvons signaler les violations des règles au système de lanceur d'alerte du groupe Audi. Cela est possible en indiquant le nom et aussi de manière anonyme. Nous sommes conscients que le système d'alerte du groupe Audi est particulièrement responsable du traitement des signalements de violations graves des règles.

Une violation grave des règles se produit lorsque nos valeurs éthiques fondamentales énoncées dans le code de conduite sont violées de manière significative. Les violations de la loi ou des règles qui peuvent gravement affecter la réputation ou les intérêts financiers de l'entreprise sont également des violations graves des règles. Dans tous les autres cas, vous devez d'abord demander conseil à votre propre responsable, à votre service des ressources humaines ou au service compliance.

Les membres de la direction ont une fonction particulière de modèle. Ils doivent prendre des décisions pour l'entreprise sans négliger les valeurs et les réglementations.



innocents tant qu'une infraction n'a pas été prouvée.

Les objectifs du système de lanceur d'alerte sont de protéger notre entreprise, le lanceur d'alerte et toutes les personnes qui contribuent à enquêter et à remédier aux comportements répréhensibles et aux violations des règles. Discriminer à leur égard est une violation grave des règles.

Dans le même temps, le système de lanceurs d'alerte protège les intérêts des personnes concernées. Ils sont présumés

Le travail du système d'alerte est basé sur des processus uniformes ainsi que sur un processus de déclaration confidentiel et professionnel. L'utilisation abusive du système de lanceur d'alerte ne sera pas tolérée et sera sanctionnée en conséquence.

Les violations potentielles du Code de conduite pour les partenaires commerciaux, y compris les risques graves et les violations des droits humains et de l'environnement par les fournisseurs directs et indirects, peuvent également être signalées au Bureau d'enquête d'Audi.

Nous pouvons joindre le système de lanceur d'alerte de la manière suivante :

Coordonnées du bureau d'investigation Audi :

Email: whistleblower-office@audi.de

Par courrier:

AUDI AG
Hinweisgebersystem
D-85045 Ingolstadt

Personnel

Veillez prendre rendez-vous à l'avance via :
whistleblower-office@audi.de

Online: <https://goto.speakup.report/audi>

Les informations peuvent être envoyées dans plus de 65 langues (également de manière anonyme) via une plateforme de communication.

Message vocal par téléphone :

Veillez composer le numéro de téléphone du pays concerné (Belgique : 0800 89 326) et saisir le code d'organisation Audi 122237. Le Bureau d'investigation reçoit une copie du message vocal. Une liste de tous les numéros de téléphone se trouve sur

<https://www.audi.com/hinweisgebersystem>

Application SpeakUp :



Veillez scanner le premier code QR et ouvrir l'application Téléchargez « SpeakUp/Listen for a change » sur People Intouch (pour les appareils personnels uniquement).

Pour laisser un message par écrit ou par message vocal, scannez le deuxième code QR suivant ou entrez le code d'organisation Audi 122237.



Coordonnées des médiateurs :

De plus, des avocats externes expérimentés agissent en tant qu'intermédiaires neutres (médiateurs) pour nous. En tant que personnes de confiance, ils traitent des informations sur d'éventuelles violations des lois, des règlements internes ou d'autres comportements nuisibles au sein du Groupe Volkswagen. Si nécessaire et connaissant l'identité du lanceur d'alerte, ils consulteront directement. Enfin, ils transmettent les informations à notre système de lanceur d'alerte pour un traitement ultérieur dans la mesure discutée avec le lanceur d'alerte et, si souhaité, de manière anonyme.

Internet : <https://www.ombudsleute-der-volkswagen-ag.de>

De plus amples informations sur le système de lanceur d'alerte, les médiateurs du Groupe Volkswagen et le canal de signalement externe sont disponibles sur Internet à l'adresse <https://www.audi.com/hinweisgebersystem>

L'autotest pour vous aider à prendre une décision

Si je ne suis pas certain que ma conduite est conforme aux principes de notre Code de conduite, je devrais me poser les questions suivantes.

1. **Ai-je pris en compte toutes les préoccupations pertinentes dans ma décision et les ai-je évaluées correctement ?** (Test professionnel)
2. **Est-ce que j'ai le sentiment que ma décision s'inscrit dans le cadre des exigences légales et internes ?** (Test de légalité)
3. **Est-ce que je maintiendrai ma décision quand elle sera mise en lumière ?** (Test de superviseur)
4. **Suis-je favorable à ce que la même décision soit prise dans toute l'entreprise dans tous les cas comparables ?** (Test de généralisation)
5. **Est-ce que je considère toujours que mes décisions sont correctes si mon entreprise doit les représenter en public ?** (Test public)
6. **Est-ce que j'accepterais ma propre décision si j'étais la personne concernée ?** (Test d'impact)
7. **Que dirait ma famille de ma décision ?** (Deuxième avis)

Si j'ai répondu « oui » aux questions 1 à 6 et que la réponse à la question 7 est également positive, mon comportement est très probablement conforme à nos principes. Si j'ai des questions ou des doutes, je dois contacter les points de contact mentionnés dans ce chapitre.

Impression

AUDI BRUSSELS S.A./N.V.
B/G-C Compliance / Intégrité
Bd de la Deuxième Armée Britannique 201, 1190 Bruxelles
www.audibrussels.be

Version 3.1 | Novembre 2024